

## PARTAGEONS DEMAIN

# Préparer l'avenir de notre ville en écoutant vraiment les habitants

### LE CENTRE POUR HANDICAPÉS AU CTM : UN IMPERATIF ÉCOLOGIQUE

La fondation OVE a déposé un permis de construire pour un centre pour personnes en situation de handicap sur le terrain boisé situé derrière la MJC proposé par la mairie. Comme nous l'avons toujours affirmé, nous sommes favorables à un tel centre sur la commune. Nous souhaitons qu'il soit implanté sur le terrain du Centre Technique Municipal (qui doit déménager), emplacement bien mieux adapté aux objectifs du centre. Il répond aux exigences issues de la convention citoyenne pour le climat : zéro artificialisation nouvelle des sols.

Bien que non classé « zone humide », le terrain boisé en a toutes les caractéristiques physiques et biologiques : nappe phréatique affleurante, espèces végétales (iris des marais, saule cendré), humidité permanente. Les zones humides, premier rempart de protection de l'environnement bénéficient d'une protection par la loi. Charge aux communes de faire la démarche de classement. Cette démarche est refusée par la municipalité.

Le projet prévoit d'abattre 55 arbres adultes, soit 70 t de CO<sub>2</sub> relâchées dans l'atmosphère et la disparition d'un espace qui lutte contre les îlots de chaleur des espaces construits. Ces arbres avec leurs racines, ralentissent les écoulements des eaux. C'est fondamental en période de pluies intenses pour limiter les inondations, phénomène récurrent dans notre vallée.

En outre, la modification des écoulements de la nappe phréatique (la construction fera plusieurs dizaines de m de large et comptera un parking souterrain) fait courir un risque important aux maisons voisines. Un chantier a dû être interrompu cette été dans la ville suite à un effondrement de terrain causé par une construction en cours.

SOLENNELLEMENT NOUS APPELONS LA MAJORITÉ À ÉCOUTER LA POPULATION SUR CE SUJET, À PRENDRE EN COMPTE LES 800 SIGNATURES QUI ONT ÉTÉ RECUEILLIES SUR UNE PÉTITION.

### RÉFECTION RUE DES MARAÎCHERS :

Nous nous réjouissons que la réfection de la rue des Maraîchers soit annoncée ! Les habitants bénéficieront enfin d'un réel trottoir et d'une circulation apaisée, indispensable à leur sécurité ! Les cyclistes devraient disposer à la fois d'une voie mixte à vitesse réduite et d'une bande cyclable à contre-sens pour la partie envisagée en sens unique. La municipalité a constitué un comité consultatif de projet qui devrait permettre aux élus et associations de peser sur le débat La population devrait aussi y être associée. Le doute demeure avec un démarrage des travaux prévus à la mi-janvier, est-ce que les décisions clés n'ont pas déjà été prises ? Pourquoi plus d'un mois après le début de la concertation qui se termine fin novembre, différentes esquisses d'aménagement n'ont pas été publiées afin d'ouvrir le débat ?

Domage que la municipalité n'ait pas saisi l'opportunité de cet aménagement pour débattre globalement avec les habitants à la mobilité des Villebonnais. Une étude de déplacement menée avec la CPS et l'adaptation des transports en commun aux besoins non couverts aujourd'hui pourrait diminuer le trafic sur cette rue et engager une réelle transition.

### RESTAURONS L'OFFRE MÉDICALE SUR LA VILLE

Avant l'été « La lettre du Maire » faisait le point sur la médecine à Villebon. Cette lettre faisait suite à la fermeture du cabinet médical de la Haie du Pont, très fréquenté par les Villebonnais. Malheureusement, comme l'ensemble des communes en France, Villebon voit son nombre de médecins, notamment généralistes, diminuer. L'exercice libéral ne

séduit plus les jeunes praticiens.

Seulement 3 généralistes exercent encore en ville aujourd'hui, dont 2 à temps partiel, et 1 qui a retardé son départ en retraite. Villebon en comptait 9 il y a quelques années !

Le 16 mars 2016, les médecins ont alerté le maire sur la situation qui allait devenir extrêmement compliquée à l'avenir. Sur sa demande, ils ont remis un cahier des charges pour une maison médicale. Malheureusement sans suite. Il fallut attendre :

- 2019 pour le financement d'un nouveau cabinet médical rue du Viaduc (ouverture prévue en 2022),
- des propositions d'aides aux médecins en place.

La comparaison avec les communes voisines et en dépit du satisfecit que s'accorde le maire dans sa « Lettre du maire », montre que la situation n'a pas été anticipée. Plusieurs communes voisines ont pris « une longueur d'avance » : nouveau cabinet à Champlan, maison de santé à Nozay, à Bures.

Nous avons demandé la mise en place d'une commission avec les médecins de la commune, un représentant de l'ARS et des élus. Son objectif est de concevoir ensemble un plan pour la médecine sur Villebon. Cette proposition a été acceptée par le maire. Les objectifs à court terme seront de conserver les médecins en place et d'attirer de nouveaux médecins au plus vite. Il faudra proposer des conditions attractives d'exercice de la profession, estimer le nombre et le type de médecins dont nous aurons besoin dans les années à venir en fonction de l'évolution de la population et mettre en place un plan sur le moyen terme, avec un agenda afin de répondre à ces besoins.

Anticipons les choses, ayons une vision sur le long terme pour la médecine à Villebon !  
Le 8 octobre 2020.

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Marina Boutault, Olivier Tribondeau, Dominique Durand et Gilles Morichaud (Partageons Demain)  
<http://villebon-partageons-demain.fr> - [contact@villebon-partageons-demain.fr](mailto:contact@villebon-partageons-demain.fr)